

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

n° 170-23 C

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable prévention santé et sécurité au travail

- date de convocation le 13 octobre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Alain Thieffénat

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaï - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

La Ravoire

Grégory Basin

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Lesysse

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Philippe Ferrari

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Sara Rotelli - de Brigitte Bochaton à Josette Rémy - de Arthur Boix-Neveu à Jean-Benoît Cerino - de Vincent Boulnois à Anne-Marie Barouti - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Marc Léoutre - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Chantal Giorda à Sandra Ferrari - de Danièle Goddard à Sabrina Haerinck - de James Hallay à Michel Dyen - de Max Joly à Céline Vernaz - de Laïla Karoui à Walter Sartori - de Martine Lambert à Jean-Maurice Venturini - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Jean-Pierre Casazza - de Bruno Stellian à Benoît Perrotton - de Serge Tichkiewitch à Eric Delhommeau - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Philippe Vuillermet à Alain Caraco

- conseillers excusés : 7

Marie Bénévisse - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Christian Gogny - Luc Meunier - Marine Mithieux

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

délibération n° 170-23 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable prévention santé et sécurité au travail**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, indique que le poste existant de responsable prévention, santé et sécurité au travail à la direction des ressources humaines et des moyens généraux est à pourvoir.

Ce poste a pour mission de mettre en œuvre la politique de prévention des risques professionnels de la collectivité.

Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement	Catégorie A – cadre d'emplois des ingénieurs
Missions confiées à l'agent	- Animer et coordonner le réseau des assistants de prévention - Conseiller et assister les services dans l'amélioration des conditions de travail (études techniques, analyses ergonomiques...) - Participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels - Elaborer, mettre à jour, et optimiser le document unique - Analyser les accidents du travail et maladies professionnelles, proposer des actions de prévention et suivre leur mise en place - Vérifier l'application de la réglementation, réaliser une veille technique et la mettre à disposition des directions - Rechercher et proposer des solutions innovantes en matière de santé et de sécurité - Accompagner les démarches de reclassement, animer la commission de maintien dans l'emploi et de mobilité - Animer la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail - Participer à l'élaboration du plan de formation des directions pour la partie santé-sécurité - Contribuer aux campagnes de communication sur la santé-sécurité au travail - Participer aux projets transversaux de la direction des ressources humaines
Rémunération de l'emploi	Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des ingénieurs selon expérience

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de responsable prévention, santé et sécurité du travail à la direction des ressources humaines et des moyens généraux est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des ingénieurs. Ce poste présente les caractéristiques définies ci-dessus,

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- diplôme de niveau Bac+2 de type « hygiène, santé et sécurité »,

- expérience professionnelle sur ce type de poste, de préférence au sein d'une ou de structures présentant des domaines d'activités et métiers variés,
- bonne connaissance de la réglementation santé et sécurité au travail : principes de prévention, responsabilités, exigences techniques, formation....,
- avoir un réel intérêt pour l'observation des pratiques de travail,
- savoir adapter le travail à l'homme et savoir privilégier systématiquement ce principe dans les actions,
- bonne compréhension des enjeux stratégiques,
- gestion des priorités, réactivité, être force de propositions,
- qualités rédactionnelles et relationnelles, pédagogie, capacité de persuasion,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **170-23 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable
prévention santé et sécurité au travail

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la
F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 07 novembre 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231107-lmc1H30072H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30072H1

Date de transmission en Préfecture : 07 novembre 2023

Date de réception en Préfecture : 07 novembre 2023

Publication sur le site internet: jeudi 09 novembre 2023